Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Rapport d'orientation budgétaire
en appui du débat d'orientation budgétaire 2025
Comité syndical du 4 février 2025

Sommaire :

Cadre réglementaire

Evolution budgétaire 2022-2023-2024

Section de fonctionnement

Evolution budgétaire

Dépenses de fonctionnement
- Chapitre 11 charges à caractère général liées au fonctionnement et à l'exercice des missions
- Chapitre 12 charges de personnel

Recettes de fonctionnement
- Les dotations statutaires
- Les subventions et participations

Conclusion

Section d'investissement

Evolution budgétaire

Principales dépenses par opérations

Recettes d'investissement

Situation financière

Perspectives 2025

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement
- Chapitre 11 dépenses sur missions
- Chapitre 11 charges à caractère général
- Chapitre 12 charges de personnel

Recettes de fonctionnement

Section d'investissement

Les principales dépenses et recettes par opérations

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Cadre réglementaire

Le Code général des Collectivités territoriales prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants, leurs groupements et les établissements publics tiennent, dans les dix semaines qui précèdent l'approbation du budget primitif un débat sur les orientations générales du budget le débat d'orientation budgétaire DOB.

Ce DOB fait l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire ROB qui précise le contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses (notamment les dépenses de personnel) et des recettes, en fonctionnement et en investissement. Sont précisés les hypothèses d'évolution à retenir pour construire le projet de budget.
- La présentation des engagements pluriannuels, en particulier les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement dépenses et recettes et les autorisations de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives dans le projet de budget afin d'anticiper l'évolution du niveau d'épargne brute et nette et de l'endettement.

Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. La présentation du ROB et la tenue du DOB constituent des mesures préparatoires au vote du budget qui visent à sécuriser la procédure budgétaire.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Parc naturel régional du Queyras

MONVISO BIOSPHERE UNESCO

Evolution budgétaire 2022-2023-2024

Section de fonctionnement :

Evolution budgétaire :

C'est en 2024 qu'a eu lieu le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la M14 vers la M57.
Le budget primitif a été adopté le 26 mars, suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 6 février.
Il n'y a pas eu de décision modificative en cours d'année.

	2022		**2023**		**2024**	
	Prévu	**Réalisé**	**Prévu**	**Réalisé**	**Prévu**	***Réalisé provisoire***
Fonctionnement						
Dépenses	2 628 360,49	1 906 768,40	2 622 763,04	1 714 889,41	2 690 668,87	*2 018 782,01*
Recettes	2 628 360,49	1 820 070,37	2 622 763,04	1 879 312,28	2 690 668,87	*2 233 790,52*
Résultat de l'exercice		-86 698,03		+164 422,97		*+ 215 008,51*
Résultat antérieur		+ 424 465,36		+ 337 767,33		*+ 502 190,30*
Résultat cumulé		**337 767,33**		**502 190,30**		***717 198,81***

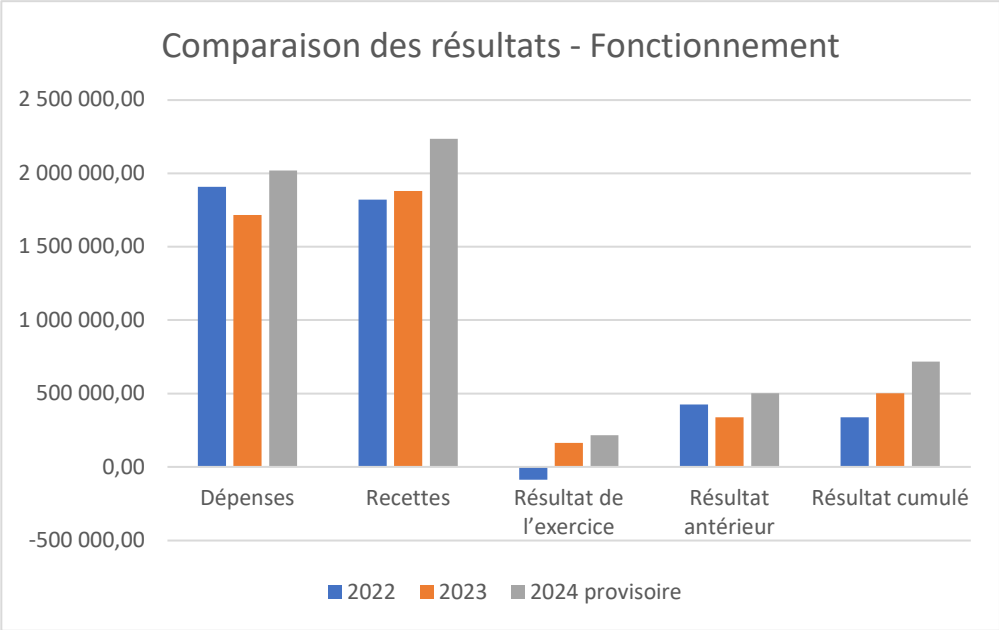

- ➔ Des dépenses en augmentation correspondant à une mise à niveau des besoins d'une part, l'augmentation de la masse salariale d'autre part et enfin l'inflation ➡ Cf détail chapitres 11 et 12.
- ➔ Des recettes en hausse ➡ Cf détail des subventions et participations.
- ➔ Des résultats positifs depuis 3 ans, qui donnent un peu d'air au Parc, dans son fonctionnement et lui permettent de s'engager dans de nouveaux projets à l'horizon de la nouvelle charte.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 12 charges de personnel :
C'est le poste le plus important dans les dépenses de fonctionnement et c'est bien normal, puisque le Parc naturel régional est un établissement public d'ingénierie au service de son territoire et de ses communes.

L'équipe technique comprenait en 2024 18,8 Equivalent Temps Plein ETP permanents et 3,8 ETP saisonniers.
Le pôle administratif et financier est aujourd'hui opérationnel avec une comptable, une secrétaire et une gestionnaire des ressources humaines et financières.

Trois agents ont quitté le Parc en 2024 sur les missions de secrétariat de direction, de communication/animation de la Réserve de biosphère et sur l'animation Natura 2000. Trois ont pris leurs fonctions sur les missions de communication/animation, communication numérique et sur l'animation de la Réserve de Biosphère. D'autres mouvements se profilent en 2025 (2 départs, 4 arrivées) entrainant un réaménagement de certaines missions et des ajustements de l'organigramme.

	2022	2023	2024
Part du Chap.12 Charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement	60%	72 %	65 %

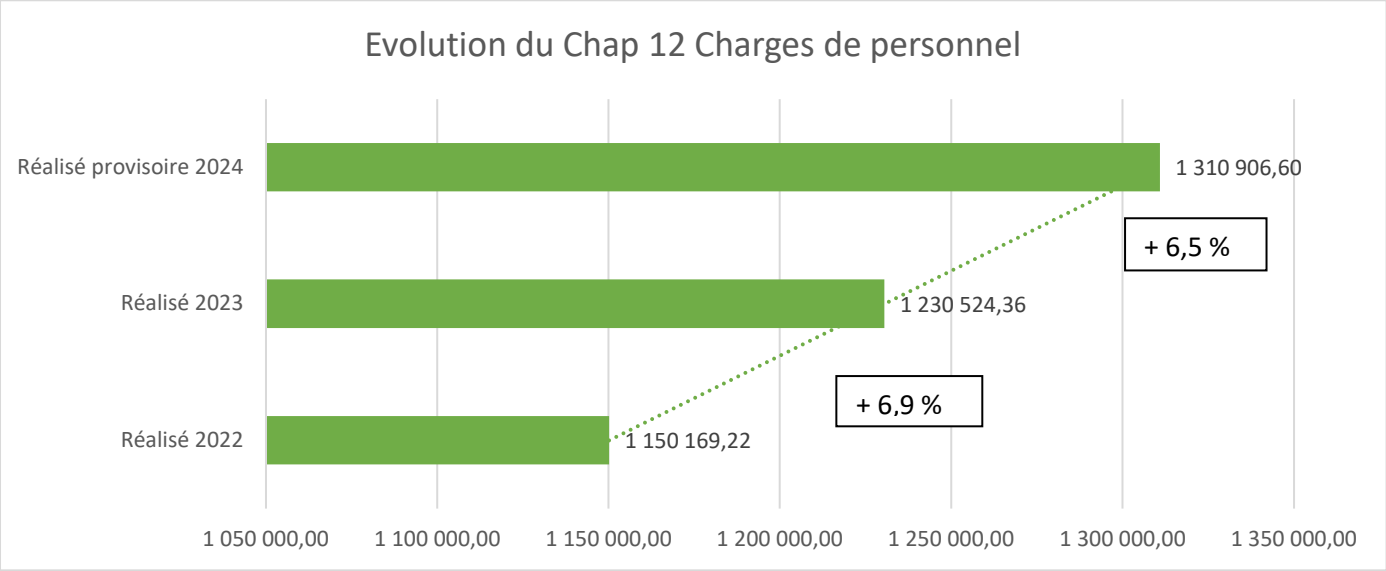

Les charges de personnel augmentant chaque année d'environ 6 à 7 % en raison :

- Du glissement vieillesse technicité GVT (avancement des carrières).
- Des mouvements de personnel et le renfort de l'équipe pour différentes raisons :
  - ➔ En 2023 par rapport à 2022, le poste de Directeur a été pourvu à partir du mois de mai, complété d'un poste de Direction adjointe. Les postes de comptable et de secrétariat étaient dédoublés puisque dans le premier cas il y avait un congé de longue maladie et dans le second un congé maternité. On trouve également le renfort de saisonniers de terrain (13 au total) : écogardes, médiation pastorale, travaux sentiers, accueil espaces muséographiques, dont une partie est compensée par des recettes.
  - ➔ En 2024 par rapport à 2023, si le poste de secrétaire de direction a été supprimé en février, le poste de gestionnaire des ressources humaines et financières a été pourvu en septembre, le pôle administratif et financier est au complet. Deux agents ont quitté leur poste selon la modalité de rupture conventionnelle

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

qui engendre des indemnités pour l'employeur. Les agents remplissant les conditions ont bénéficié du versement d'une prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat, ciblée sur les salaires les plus bas. S'agissant du poste partagé d'animation de la Réserve de biosphère et la mise en œuvre de la communication et de l'animation, il a donné lieu à la création de deux postes distincts à temps complet qui bénéficient d'aides de l'Etat (Fond vert et/ou VTA). A noter également la création d'un poste d'écogarde numérique à 40% mutualisé avec l'office du tourisme et comme en 2023 le renfort des saisonniers (13 personnes au total).

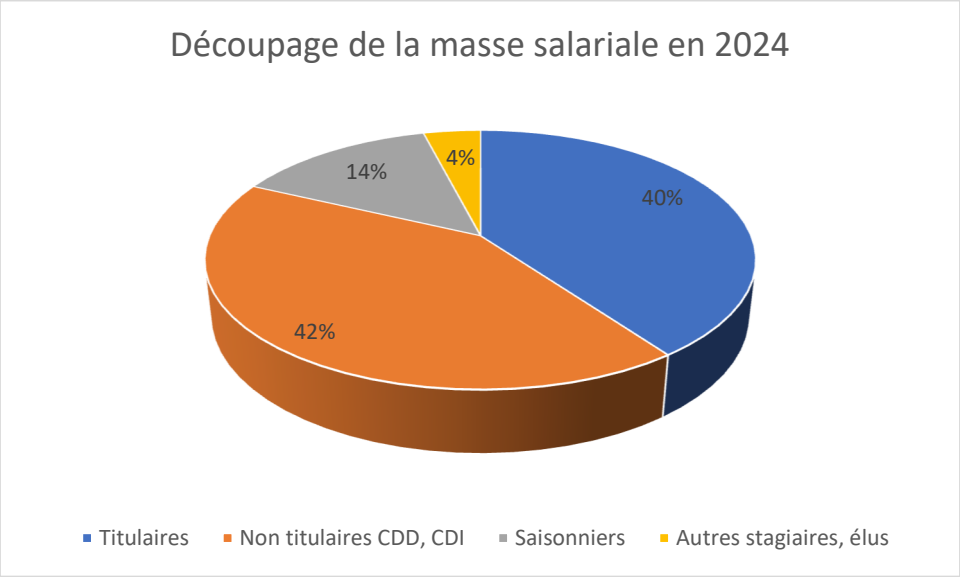

<u>Chapitre 11 charges à caractère général :</u>
C'est le second poste le plus important dans le budget de fonctionnement.

Les dépenses liées au fonctionnement du Parc :

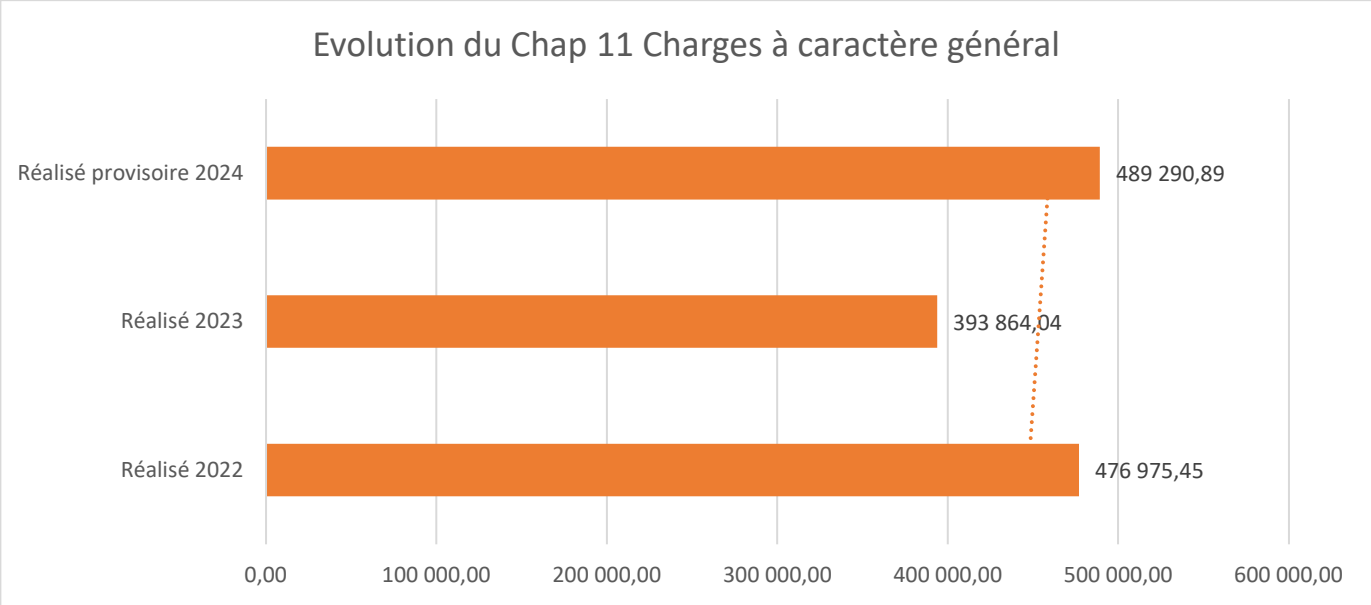

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Les dépenses liées au fonctionnement général du Parc sont également en hausse en 2024 (+ 95 426,85 € soit + 25% par rapport à 2023). Particulièrement en cause, quelques postes repérés, à surveiller dans le BP 2025 :

Articles	2023	2024	Hausse en %
60612 Energie électricité	49 141,14	74 838,61	+ 52 %
60622 Carburant	10 038,44	14 716,60	+ 46 %
60636 Habillement	6 686,35	11 260,75	+ 68%
6156 Maintenance	25 848,96	39 548,47	+ 53%
6251 Frais de déplacement	10 823,02	13 210,67	+ 22%
6262 Frais de télécommunication	10 209,14	13 778,54	+ 35%
Sous-total	**112 747,05**	**167 263,64**	**+48%**

L'article 60612 Energie électricité : Le Parc a changé de fournisseur d'électricité au 1er janvier avec pour effet attendu de diviser les coûts par deux. Des travaux prévus sur l'Arche des Cimes (2025-2026) contribueront à réduire les consommations d'énergie
L'article 60636 Habillement : dotation en vêtements marqués de toute l'équipe, dépense qui ne se reproduira pas tout de suite.
Les articles 60622 Carburant (en rapport avec l'augmentation des saisonniers et des véhicules mobilisés), 6156 Maintenance, 6251 Frais de déplacement feront l'objet d'une attention particulière.
L'article 6262 Frais de télécommunication devrait rester à ce niveau avec la mise en place d'une flotte de téléphones mobiles en lieu et places des traditionnels postes fixes, obsolètes et peu adaptés à un personnel très souvent en déplacement.
La somme de ces dépenses liées au fonctionnement général du Parc représente environ le 1/3 des dépenses de charges à caractère général et 57% de l'augmentation constatée entre 2023 et 2024.

Les autres postes de dépenses de fonctionnement à l'origine de l'augmentation des charges à caractère général sont les dépenses sur missions détaillées ci-dessous (+ 43 630 € soit ~43 % de l'augmentation) :

Articles	2023	2024	Hausse en %
6228 Divers	53 472,30	90 189,96	+69%
617 Etudes et recherches	19 926,00	26 839,00	+35%
Sous-total	**73 398,30**	**117 028,96**	**59%**

Ces hausses sont liées à l'engagement de prestations dans le cadre de nouvelles opérations (qui bénéficient par ailleurs de subventions). Les principaux projets sont : le projet INTERREG ALCOTRA transfrontalier « Gestion écologique des conflits » GE.CO pour la préservation de la salamandre de Lanza et de la truite Fario, avec l'organisation de plusieurs séjours de classes impliquées de part et d'autre de la frontière. Le projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) qui a vu le déploiement de différentes actions (dont les exercices de crise dans différentes communes). Également des actions dans le domaine de la biodiversité (partenariat avec le CEN, etc…).

Recettes de fonctionnement :

Les cotisations et dotations statutaires :
A l'exception de celles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de celles de l'Etat, les cotisations statutaires sont indexées sur l'indice annuel INSEE des prix à la consommation (ensemble des ménages, hors tabac) publié au journal officiel.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

A noter : les cotisations des communes au Parc naturel régional du Queyras sont d'un montant très élevé au regard de leur petit nombre et de la faible population qui les caractérise, elles sont estimées à environ 38€ par habitant, ce qui est unique et inédit en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles ont augmenté de près de 10% en deux ans.

	2022 + 0,581%/2021*	**2023 +6%/2022***	**2024 +3,7%/2023***
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	774 148	774 148	774 148
Département des HA	111 016	117 677	122 031
ComCom Guillestrois-Queyras	3 397	3 601	3 734
Communes entières 9 627 / 10 205 / 10 583 x 7	67 389	71 435	74 081
Communes partielles 6 456 / 6 844 / 7 097 x 3	19 368	20 532	21 291
Sous-total cotisations statutaires	975 318	987 393	995 285
Etat Soutien à l'ingénierie du Parc - BOP 113	100 000	130 000	130 000
Etat Dotation Courante Optimale RNN	188 608	188 608	198 038
Total	**1 263 926**	**1 306 001**	**1 323 323**

**Excepté Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Etat*

Répartition des cotisations statutaires et des dotations de l'Etat en 2024 :
La cotisation régionale reste toujours prépondérante puisqu'elle représente 78 % des cotisations statutaires et 59 % des dotations globales.

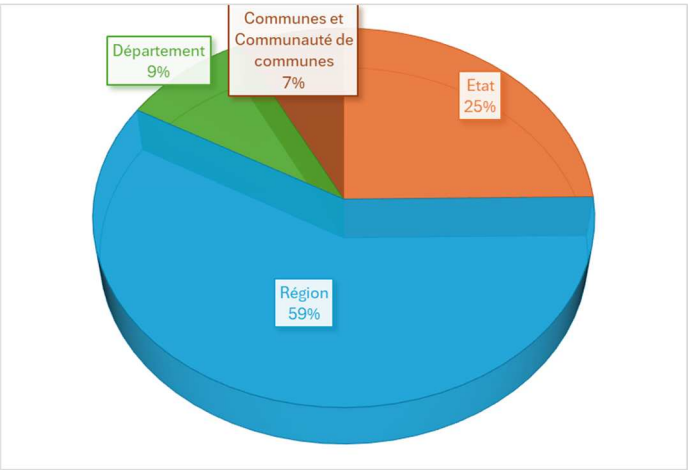

<u>Les subventions de fonctionnement et participations :</u>
Elles complètent les dotations statutaires dans le budget de fonctionnement du Parc afin de lui permettre de déployer son action.
Leurs montants varient d'une année sur l'autre et sont plus difficiles à anticiper puisque ces subventions sont liées à des actions et programmes pluriannuels avec des dépenses étalées dans le temps sur plusieurs exercices budgétaires. Certaines dépenses peuvent ne pas être prises en considération par les autorités de gestion au moment du paiement du solde.
Elles sont fondamentalement nécessaires à l'action du Parc et proviennent de plusieurs financeurs :

	2022	**2023**	***2024 provisoire***
Europe	149 954	62 627	*174 802*
Etat	94 279	59 773	*121 052*
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	62 092	139 102	*472 918*
Département des HA	96 425	49 830	*15 320*

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Communes (contribution travaux sentiers)	15 391	23 804	*31 200*
ComCom Guillestrois-Queyras	11 913	0	*0*
Produits et ventes	55 365	53 755	*82 752*
Total des subventions et participations	**485 419**	**388 891**	***898 044***

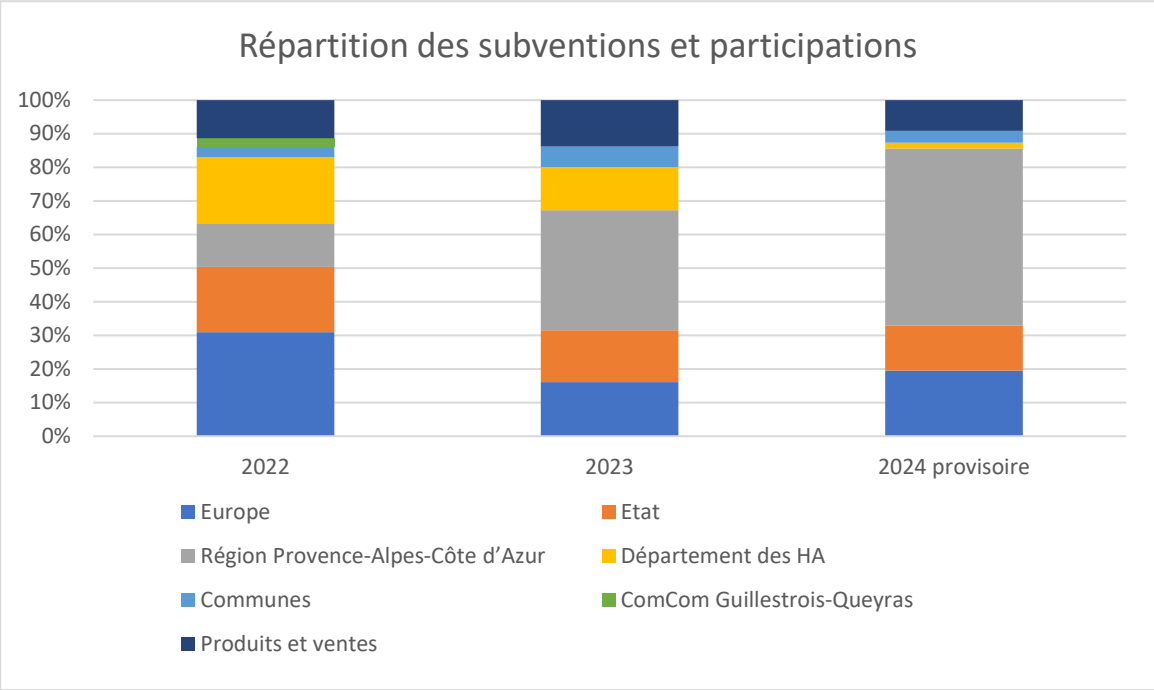

Origine des recettes de fonctionnement en 2024

Cotisations et dotations statutaires	1 323 323	57 %
Subventions et participations	898 044	38 %
Autres (atténuation de charges, FCTVA …)	112 423	5%
Total	**2 333 790**	**100%**

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

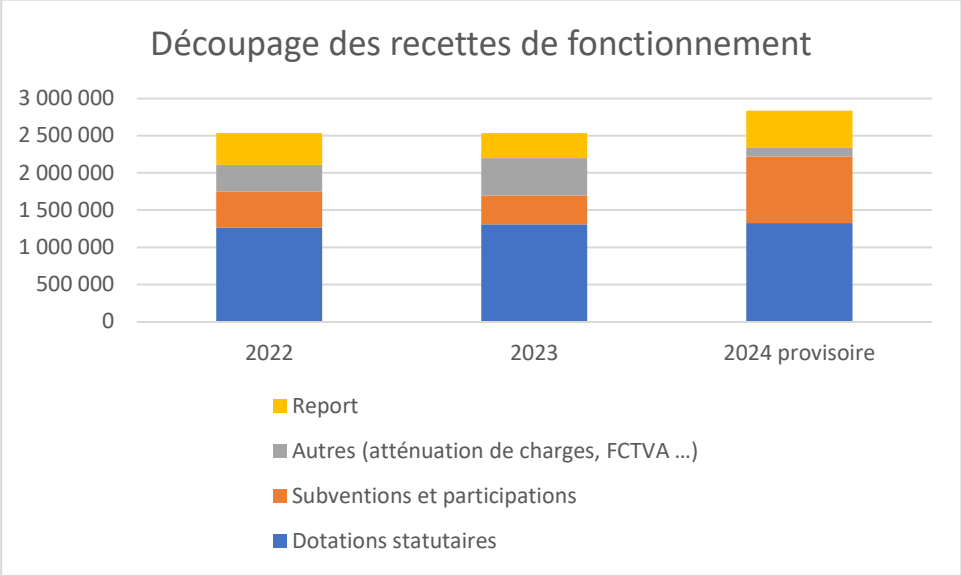

Conclusion :

Un budget de fonctionnement dépendant principalement des participations (dotations statutaires et contributions pérennes de l'Etat) à hauteur de 57 % et des subventions à hauteur de 38% en 2024. Si les premières ont augmenté de 4,7 % entre 2022 et 2024, les subventions ont quant à elles augmenté de 85 % sur la même période, compensant la baisse des atténuations de charges et du Fond de compensation de la TVA.
Un report excédentaire croissant d'une année sur l'autre permet de tamponner les aléas liés au versement des subventions (délai important pour le paiement, montant perçu inférieur à la demande) et éviter ainsi la mobilisation d'une ligne de trésorerie.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Section d'investissement

Evolution budgétaire :

	2022		2023		2024	
	Prévu	**Réalisé**	**Prévu**	**Réalisé**	**Prévu**	***Réalisé provisoire***
Investissement						
Dépenses	562 649,23	315 362,87	227 187,54	122 939,55	472 526,47	*288 782,00*
Recettes	764 691,00	280 653,79	270 280,28	211 149,49	933 107,04	*162 488,71*
Dont solde d'exécution*					416 927,93	
Dont opération d'ordre de transfert (amortissements)					202 217,81	
Dont subventions d'investissement					313 961,30	
Résultat de l'exercice		- 34 709,08		+ 88 209,94		*- 126 293,29*
Résultat antérieur		+ 363 427,07		+ 328 714,99		*+ 416 927,93*
Résultat cumulé		**328 717,99**		**416 927,93**		***202 421,70***

'* Lors de l'élaboration du compte administratif de l'année N, les reports de l'exercice N-1 doivent figurer dans la rubrique " Reports de l'exercice N-1 " de la section de fonctionnement (002) et de la section d'investissement (001). Ces reports sont le résultat de l'addition du solde des recettes et des dépenses de N-1- du solde des restes à réaliser de N-1. Ces reports doivent ensuite être ajoutés au solde des recettes et dépenses de l'année N afin d'obtenir le solde d'exécution de l'année N, en fonctionnement et en investissement. Le solde d'exécution, selon qu'il est négatif ou positif, est reporté au budget primitif, au compte R002 ou D002 pour le fonctionnement, et au compte R001 ou D001 pour l'investissement. L'exercice 2023 avait un solde d'exécution positif de 416 927.93 mis en recette d'investissement.

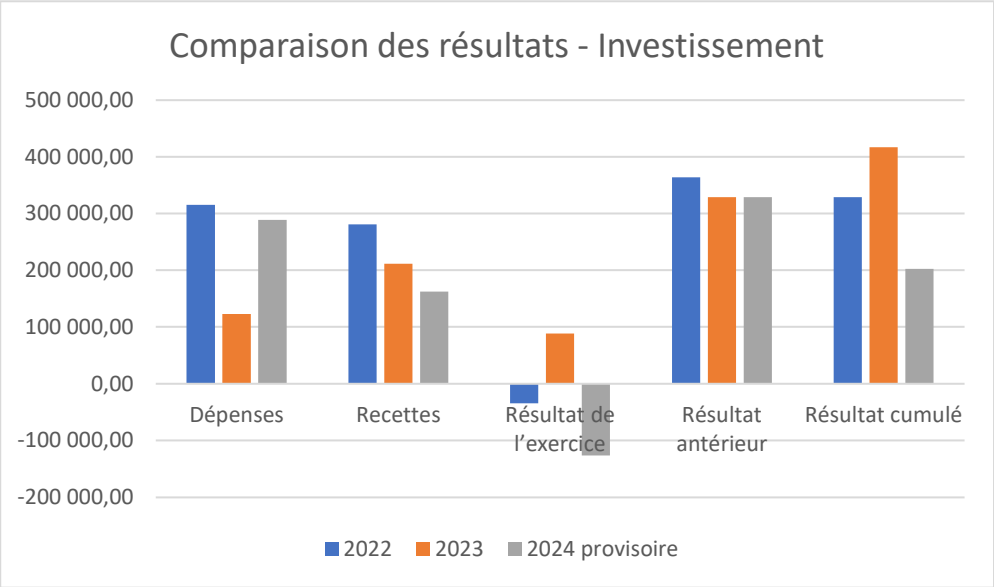

D'une année sur l'autre, les niveaux de dépenses et de recettes varient en fonction des projets portés.
En 2024, les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 61%, mais les recettes elles, ont seulement été perçues à hauteur de 31%.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Ces taux de réalisation s'expliquent par :
S'agissant des dépenses, le taux de réalisation de 61% a plusieurs causes : certaines opérations ont pris du retard telles que les dépenses liées aux films du programme PAPI (115 000 € programmés sur 2 ans) ; d'autres ont augmentées par rapport au budget initial (imprévus sur les travaux dans la maison du col de l'Izoard) ; et enfin certaines ont été revues à la baisse par les chargés de mission.

Concernant les recettes, le faible taux de réalisation est également dû à plusieurs facteurs : certaines ont été réduites (imputation de la subvention européenne sur l'opération du col Izoard) ; mais c'est surtout le retard de versement des aides qui est en cause (près de 171 361€ de 2023 en attente de paiement). Le décalage n'est pas imputable au retard des agents, dans la remontée des dépenses.

Les principales dépenses :

	Dépenses réalisées en 2024 provisoire
Total dont	***288 782***
Op 160 Travaux sur les maisons du Parc	*49 293*
Op 1492 Travaux Col Izoard	*36 745*
Op 1493 PAPI (film)	*44 173*
Op 1542 Sentiers dégradés dans la RNN	*38 140*
Op 1603 Ski de randonnée Aiguilles	*29 759*
Art 21828 Matériel de transport (2 véhicules achetés)	*63 800*
Autres	*26 852*

Les principales recettes :

A l'exception des acquisitions de matériel de fonctionnement général comme les véhicules ou le matériel informatique, les opérations d'investissement bénéficient de recettes. Ces dernières proviennent des mêmes financeurs que pour le fonctionnement : l'Europe, l'Etat, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du contrat de Parc (mais pas seulement) et le Département des Hautes-Alpes.

	BP 2024	**Statut**	**Financeur**	***Recettes réalisées 2024 provisoire***
Op 160 Travaux sur les maisons du Parc	21 288	Terminé	Région contrat de Parc	*49 293*
Op 1492 Travaux maison du Col Izoard	24 000	Terminé	Région contrat de Parc	*24 000*
Op 1492 Travaux Col Izoard	50 685	Terminé	Région contrat de Parc	*34 049*
Op 1493 PAPI	27 360	En cours	Etat Fond Barnier	*44 173*
Op 1542 Sentiers dégradés dans la RNN	56 000	Terminé	Etat (plan de relance)	*21 000*
Op 1603 Ski de randonnée Aiguilles	36 968	En cours	Région / Département	*29 759*
Op 1606 GIRN	56 959	En cours	Feder/Région/Etat	*56 959*
En attentes de régularisations 2023 (travaux adduction d'eau, PAPI, maison du col, RNN, SDR)	RAR 2023	En cours	Région/Etat	*171 361*

Deux résultats d'exercice d'investissement sur trois, ont un résultat négatif. Ce sont les reports positifs des années précédentes qui sauvent le résultat encore une fois. Une vigilance accrue sur les recettes doit être menée, chaque année.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Situation financière et résultat provisoire

- Pas de dette.
- Pas d'emprunt.
- Pas de ligne de trésorerie.
- Un montant de trésorerie confortable : 712 819 € sur notre compte, à la fin de l'exercice 2024.
- Une situation jugée saine par les services financiers de la région qui se livre à une analyse annuelle des comptes du Parc.
- Une capacité d'autofinancement modérée, de l'ordre de 712 819.46€ qui s'est améliorée grâce notamment au toilettage des dotations aux amortissements qui est à poursuivre.
- Résultat provisoire

Fonctionnement et investissement	Résultat provisoire
Dépenses	2 307 564
Recettes	2 396 278
Résultat de l'exercice	88 714

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Parc naturel régional du Queyras
MONVISO BIOSPHERE UNESCO

Perspectives 2025

Contexte général

Si les résultats des années précédentes permettent au Parc d'envisager l'avenir avec une relative sérénité, la prudence est bien de mise pour la construction du budget primitif 2025 dans le contexte général de tension budgétaire que connaît la France. Si les cotisations statutaires et les dotations de l'Etat sont a priori épargnées, les réductions budgétaires des collectivités membres du syndicat mixte et de l'Etat entraîneront des conséquences sur certains programmes du Parc bénéficiant de subventions. D'ores et déjà, on sait que les missions d'éducation, les écogardes estivaux (hors GRF) sont lourdement impactées.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Dépenses sur missions :
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a informé le Parc de la suppression d'une enveloppe de 50 000€ qui permettait jusqu'alors, de prendre en charges :

- Des actions liées à la mission d'Education eu territoire, pour un montant de 32 000 € ;
- Des actions de communication et d'animation, pour un montant de 10 000 € ;
- Le recrutement de 2 écogardes saisonniers de mi-juin à mi-septembre, pour un montant de 8 000 €.
  Le Département prévoit de revoir ses conditions de soutien des écogardes. Ces dernières années il avait apporté une subvention comprise entre 5 000 et 6 000 €, qui venait compléter la subvention régionale. En 2025, il a annoncé une aide forfaitaire de 800€ par mois et par écogardes, ce qui ferait une enveloppe de 4 800€. Le reste à charge pour le Parc, soit non plus 7 000 € comme en 2024, mais de 15 800 € au minimum (+8 800 €).

Afin d'assurer la continuité du service de la mission Education au territoire, qui est une des 5 missions statutaires d'un PNR, les élus du Bureau proposent pour le BP 2025 :

- En priorité 1 : de prendre en charge les 16 000 € nécessaires au déploiement des projets scolaires de toutes les classes de toutes les écoles du territoire.
- En priorité 1 également : de prendre en charge les 7 700 € nécessaires au déploiement des projets extra scolaires avec l 'ACSSQ et la ComCom, ce qui n'exclut pas une réflexion de la part de ces partenaires (notamment l'ACSSQ) pour participer à la prise en charge de ces frais.
- En priorité 2 : de prendre en charge une partie des 12 000 € nécessaires au déploiement des actions avec les lycées. Un courrier va être adressé aux proviseurs de chaque lycée concerné, pour leur demander de fournir un effort de leur côté (équilibre du partenariat sur les postes de dépenses transport et hébergement). Pour ce faire, ils peuvent explorer des financements régionaux. Le Parc peut également saisir les services de la Région pour appuyer la demande des proviseurs.
- En priorité 3 : de ne pas prendre en charge l'enveloppe des 3000 € nécessaires au déploiement du stage de territoire.

S'agissant des dépenses de communication et d'animation, elles seront assurées à minima, en activant des ressources internes. Nous recherchons des solutions pour diminuer le coût d'une exposition à l'Arche des cimes et les animations liées.

Concernant les écogardes cf chapitre 12 charges de personnel.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Chapitre 11 charges à caractère général :

Les dépenses devront être réduites par rapport au dernier exercice.

Les principaux articles concernés par de fortes augmentations en 2024 sont bien repérés et une vigilance accrue est activée pour identifier les postes où l'on peut faire des économies et ceux où il faut maîtriser les dépenses au cours de l'année.

- ➔ Il parait indispensable de fixer un objectif cible pour les charges à caractère général d'au moins - 20 %, ce qui représente ~100 K€ et nous ramènerait au niveau de 2023. Cet effort permettrait de compenser la suppression de l'enveloppe de la Région (50 K€) ainsi qu'une partie de la hausse de la masse salariale (+100 k€ évoqué ci-dessous). …

Chapitre 12 charges de personnel :

Un nouvel organigramme a été finalisé fin 2024, avec pour objectif de répondre aux attentes de la nouvelle charte. Il présente une réorganisation de certaines missions (Natura 2000, garde technicien RNN) et la création d'un nouveau poste (chargé de coordination des alpages et forêts), le renforcement des services techniques (+0,5 ETP) et de la mission activités de pleine nature (+0,5 ETP) ; ainsi que le prolongement des postes ouverts en 2024 (Chargée d'animation MAB, communication/animation, 1 agent sentier et garde montagne, 1 écogarde numérique mutualisé avec l'OT). La cible 2025 est de 22,1 ETP permanents et de 4,28 ETP saisonniers (soit +3,3 ETP permanent + 0,5 ETP saisonniers par rapport à 2024).

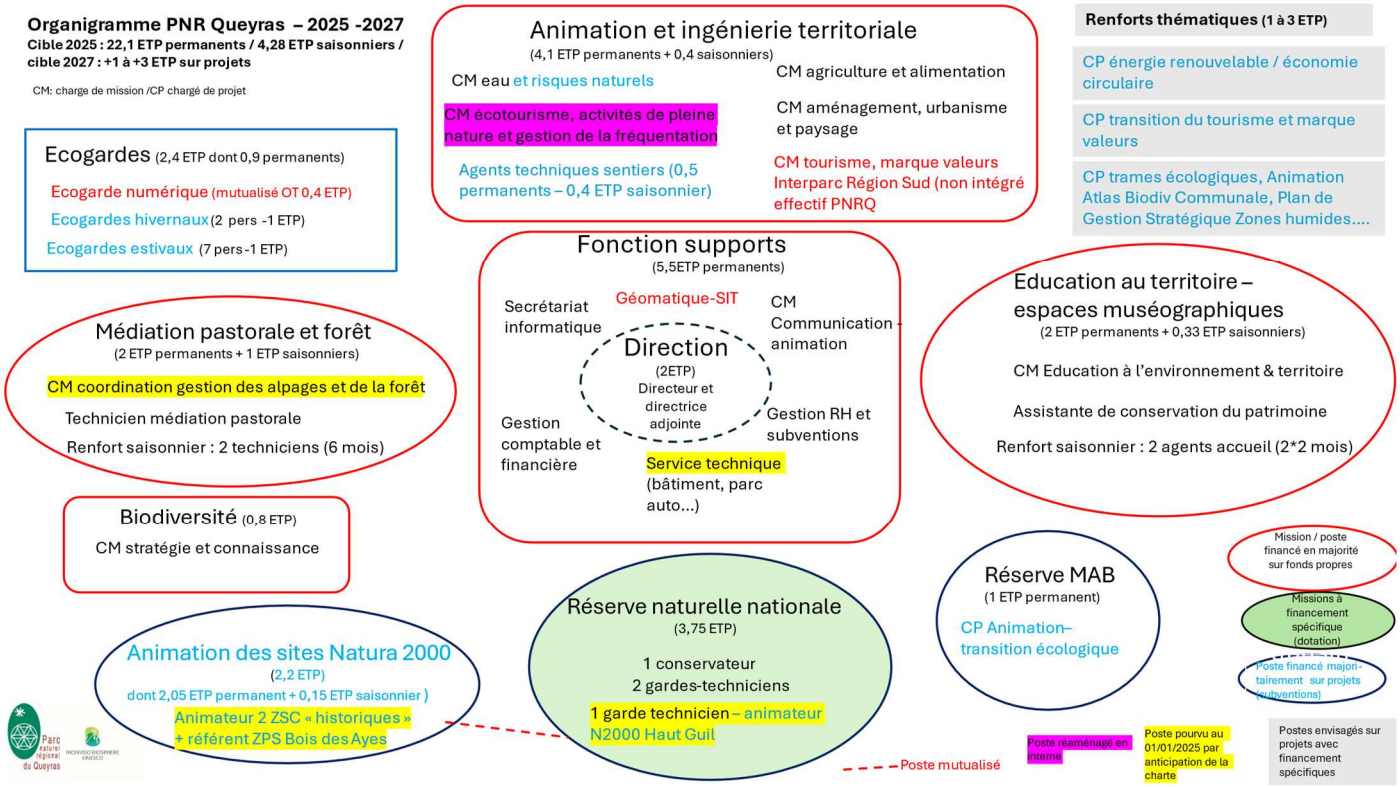

De nouveaux outils internes ont été créés afin de suivre au plus juste les dépenses liées à la masse salariale et surtout connaitre les relations avec les financements reçus, pour les justifier.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Au 1er janvier 2025 :

- Le poste Services techniques a été pourvu à temps complet en remplacement du mi-temps de l'agent parti en retraite le 1er février 2025.
- Un poste à temps complet a été créé sur deux missions : un ¼ temps sur la gestion du site N2000 de la ZPS Haut Guil et un ¾ temps sur le poste de garde animateur à la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso.

Au 1er mars 2025 :

- Un agent prendra ses fonctions à temps non complet (90%) pour l'animation de 3 sites Natura 2000 : la ZSC « Haut-Guil – Mont Viso- Valpréveyre », la ZSC « Rochebrune – Izoard – vallée de la Cerveyrette », + référent de la ZPS « Bois des Ayes » en remplacement d'un agent qui a quitté ses fonctions le 31 décembre 2024.
- Un agent prendra ses fonctions sur un nouveau poste de coordination des alpages et des forêts, créé pour mettre en œuvre les actions prioritaires de la nouvelle charte dans ces domaines.

Au 1er mai 2025, le technicien de la mission médiation pastorale à l'année quittera ses fonctions pour une période de disponibilité d'un an reconductible. Il sera nécessaire de recruter pour la saison d'estive.

Saisonniers 2025 :
Prévisionnel proposé :

Missions	Coût mensuel brut + charges	Nb de mois		Financement
		2024	2025	
Médiation 1	3 200	6	6	Parc
Médiation 2	3 200	6	6	Parc + 9 000€ DREAL AURA en 2024
Médiation 3	2 600 – 3 200	0	3	Parc + Département
Ecogarde 1	3 200	3	3	2024 : 50% Région + 30% Département+ 20% parc 2025 : 2 400€ Département soit 27% (à confirmer) + Parc 73 %
Ecogarde 2	3 200	3	0 ou 3	2024 : 50% Région + 30% Département+ 20% parc 2025 : 2 400€ Département soit 27% (à confirmer) + Parc 73 %
Sentiers 1*	2 900	4,5	4,5	Parc (~20%) + communes (~80%)
Espace muséo 1	2 600	3	3	Parc
Espace muséo 2	2 600	3	3	Parc
Garde forestière GRF 1 coordinateur	3 200	4	4	80% Région+ Parc (~20%)
Renfort Natura 2000			2	100% Région + Europe en 2025 prévu dans la convention : 0,15 ETP soit 2 mois à temps complet
GRF 2 - Ecogarde 1	2 600 - 3 200	2	3	80% Région+ Parc (~20%)
GRF 3 - Ecogarde 2	2 600 – 3 200	2	3	80% Région+ Parc (~20%)
GRF 4	2 600	2	2,5	80% Région+ Parc (~20%)
GRF 5 Renfort N 2000	2 600	0	3	80% Région+ Parc (~20%)
Garde montagne hiver*	3 200	4,5	4,5	80% FEDER + Région + Parc (~20%)

*Le second poste sentiers est un poste à l'année mutualisé avec l'activité de garde montagne d'hiver.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

Avec ces éléments et le GVT, la masse salariale devrait encore connaitre un accroissement de son montant, en 2025.

	2024	Prévisionnel 2025	Hausse à prévoir	
Agents permanents	1 075 595	1 205 933	+ 130 338	+ 12%
Agents saisonniers	153 286	163 783	+ 10 479	+ 7%
Autres (élus, stagiaires …)	52 436	56 617	+ 4 181	+ 8%

Recettes de fonctionnement :

Les cotisations statutaires :
A l'exception de :

- La cotisation régionale fixe depuis 2020, 774 148 €, pour laquelle nous avons demandé une réévaluation pour 2026 ;
- La dotation d'Etat pour le soutien à l'ingénierie du Parc BOP 113, 130 000 € depuis 2023, qui devrait être portée à 150 000 € dans les années qui viennent pour atteindre le montant de la dotation forfaitaire attribuée à tous les PNR par le ministère de la Transition Ecologique ;
- La dotation courante optimale de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso, 198 038 €, stable.
- Comme convenu avec le Président de la Communauté de communes du Guillestrois Queyras, la cotisation de cette dernière sera augmentée progressivement sur plusieurs années, jusqu'à rattraper le montant d'une commune entière prévu en 2027 (passage à 5 000€ en 2025 et 7 500€ en 2026).
- Les cotisations statutaires des communes et du Département des Hautes-Alpes seront revues à la hausse selon l'indice annuel INSEE des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac) 1,2%.

➔ L'augmentation de recette de l'ordre de 3 874 € dans le budget du Parc.

Les subventions de fonctionnement et participations :
Le Parc a candidaté à un certain nombre d'appel à projet en 2024. Plusieurs projets ont été retenus et vont démarrer en 2025. D'autres projets sont en cours d'instruction ou au stade de montage et enfin certains projets sont antérieurs (PAPI Guil, POIA Girn) et se poursuivront en 2025.

Nouveaux projets acquis :

- Animation Natura 2000 (2025-2027) : Les recettes de l'Europe et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'animation des sites Natura 2000 qui couvre 2,2 ETP. La nouvelle convention triennale unique pour les 5 sites s'élève à 366 557, 50 €. En 2025, une avance de 30% devrait être versée soit un montant de 122 000 € en plus du solde du solde des conventions échues (153 100.93 €).

- Le projet Life biosphere adapt (2025-2029) : Ce projet piloté par le MAB France et associant 7 autres réserves de biosphère va permettre d'engager des actions d'accompagnement du territoire dans la transition écologique (plan d'adaptation, expérimentations) et de financer le poste d'animatrice de la réserve de biosphère, qui assurera la qualité de chef de projet du Life. Le budget prévu pour le Parc est de 492 K€ sur 5 ans soit un peu moins de 100 K€/an. Il est financé à hauteur de 56% par l'Europe et des cofinancements sont en cours d'instruction (Ademe, Agence de l'eau, OFB, Banque des Territoires). En 2025, il est attendu une avance de 30 % de l'Europe sur la globalité du projet, soit pour le Parc 82 656 €.

- Le Parc est partenaire du projet PITER + Mont-Viso dont le chef de file est la Communauté de communes du Guillestrois Queyras. 3 projets simples ont été déposés en 2024. Le projet +Atractiv a été validé et démarrera le 1er février prochain. Le Parc conduira des actions innovantes sur le tourisme de connaissance : forêt et ciel étoilé. Le budget est de 198 250 €. Le Parc bénéficiera d'une avance de 10 % soit 19 825 €. Les deux autres projets sont à l'instruction (Reactive sur les risques et Proactive sur la jeunesse). D'un montant respectif de

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

48 125 € et 43 750 €, ils permettront de bénéficier d'une avance de près de 10 000 € après validation et devrait pouvoir être engagés au second semestre 2025.

- Le projet concernant la structuration de la filière lait dont le chef de file est la chambre d'agriculture. Prévu sur la période juillet 2024 – juillet 2027, son budget pour le Parc est de de 51 685 € avec un accompagnement à hauteur de 80 % Europe (Feader) et Région.

Récapitulatif des principales recettes 2025 :

Projet	**Budget**	**Subvention**	**Statut**	**Avance / acompte attendus en 2025**	**Durée projet**
Animation Natura 2000	366 557, 50	100 % Europe/Région	Acquis	122 000	2025 – 2027
Life Biospher Adapt	492 000	56 % Europe + cofinancement ?	Acquis	86 656	2025 – 2029
Piter+ Attractive	198 250	80% Feder	Acquis	19 850	2025- 2027
Feader Lait	51685,92	80% Feader + Région	Acquis	?	2024-2026
Piter+ Reactive	48 125	80% Feder	En instruction	(4812,50)	2025- 2027
Piter+ Proactive	43 750	80% Feder	En instruction	(4375)	2025- 2027
Pastecc	310 373	80% Feder + Région	En instruction	?	2025-2027

Parmi les projets en cours déposés, en cours d'instruction, on peut mentionner outre les deux projets simples PITER+, le projet Pastecc (Pastoralisme, Adaptation et Suivi des trames Ecologiques face au Changement climatique) FEDER massif alpin qui vise un travail de suivi écologique sur les zones intermédiaires (parcours) et des chantiers tests de réouverture de milieu. Le budget global est de 310 373 € avec une aide attendue de 80 % Europe (Feder) + Région.
Parmi les projets en cours, des versements devraient être obtenues concernant les projets en cours sur le PAPI Guil et le projet GIRN ainsi que le solde du Fond-vert ingénierie sur le poste d'animation territoriale de la réserve MAB.

La première estimation des recettes liées aux subventions attendues fait état d'un montant minimum 228 508 € et pourrait atteindre plus de 300 000 €.

Section d'investissement

Les principales dépenses et recettes par opérations :

- Le grand chantier de l'année 2025 consistera en la rénovation thermique du bâtiment de l'Arche des cimes, votée par la délibération n° 2024-36 du comité syndical du 18 juin 2024.
  Les dépenses, de l'ordre de 443 830 € TTC seront engagées sur deux exercices à minima avec une autorisation de programme. Elles sont subventionnées à un taux exceptionnel de près de 97 % (sur le montant Hors Taxe) avec :
  - La participation de l'Etat (fond vert), pour un montant de 92 464 €
  - La participation du Département des Hautes-Alpes, pour un montant de 92 464 €
  - La participation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (contrat de Parc), pour un montant de 92 464 €
  - La participation de la Fondation du patrimoine, pour un montant de 80 000 €
- Une étude de modernisation des muséographies des espaces de découverte sera lancée, pour un montant de 60 000 €. Des demandes de subventions à hauteur de 80% ont été déposées à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'espace valléen et à l'Etat dans le cadre de la CIMA.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_02-DE

- Des autorisations de programmes sur 2 ans sont à prévoir pour réalisés des travaux d'aménagements sur les maisons du Parc qui bénéficient d'une aide de 80% par la Région dans le cadre du contrat de Parc 2024 pour un montant de 84 020 €.
- La Réserve Naturelle Nationale va déployer le projet DOPE d'observatoire environnemental, avec l'apport financier du Fond-Vert à hauteur de 80 %. Une autorisation de programme sur 2 ans permettra d'étaler l'opération sur 2 ans minimum. Le budget global est de 218 908 €. Elle bénéficie d'une subvention exceptionnelle de 6 600 € a été octroyée par la DREAL en fin d'année 2024, pour des petits achats de matériels.

Enfin, d'autres engagements antérieurs seront à terminés : fims sur les risques du PAPI (115 K€/2ans), Etude espace ski de randonnée Aiguilles qui s'achève avec un reste à réaliser de 8 238€.

Récapitulatif des principales opérations commençant en 2025 :

Projet	**Budget HT**	**Subventions**	**Statut**	**Avance / acompte attendus en 2025**	**Durée projet Autorisation de programme**
Rénovation thermique Arche des Cimes	369 858	97 % Etat/Région/département/ Fondation du patrimoine	Acquis	0	2025 – 2026
Etude espaces muséographiques	60 000	40% Région+ 40% Etat (CIMA)	Déposée	0	2025
Travaux maisons du Parc	81 020	80% Région (contrat de Parc)	Acquis	0	2025- 2026
Projet DOPE - RNN	218 968	80% Etat (Fond Vert)	Acquis	A préciser	2025-2027
Film Risques – PAPI Guil	114 000	80% Etat (fond Barnier)	Acquis	Solde	2024-2025